



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20231207-DEL-114-2023-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 07 Décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 novembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	7	27	27	1

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GRANDAUD Gilbert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Isabel, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à THEYS Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, MALET Patrick à MUZETTE Thierry,

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, GASCHET Gérald, GORA Richard, MALET Patrick,

Membres absents : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric,

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

19h21 Madame GORGE a quitté l'assemblée.

FINANCES

Délibération n°114-2023 : Demande de retrait de la commune de Saint Just le Martel du CIMD

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire de la demande de la commune de Saint Just le Martel de se retirer du CIMD.

Lors du Comité Syndical du CIMD, en date du 10 octobre 2023, le Président du CIMD a porté à la connaissance de ses membres la délibération du Conseil municipal de Saint Just le Martel pour demander son retrait du CIMD compte tenu de l'impact économique important.

Madame la Présidente précise aux élus communautaires qu'il convient de se positionner, conformément à l'article L.5211-19 du CGCT..

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°19-2023, reçu le 6 juin, de la commune de Saint Just Le Martel, portant retrait de la commune du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse en Haute-Vienne (CIMD),

Vu la délibération 2023/13, du 10 octobre 2023, portant sur le refus de la demande de retrait de la commune de Saint Just Le Martel du CIMD,

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **REFUSER la demande de retrait de la commune de Saint Just le Martel**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,
A Eymoutiers le 11 décembre 2023

La Présidente
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 12 DEC. 2023

12 DEC. 2023

Communauté de Communes
des Portes de Massivière
5, rue de la Liberté.
87120 EYMOUTIERS

La Présidente,
Mélanie PLAZANET